

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU 10/02/2015

Questions jointes de :

- M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la réforme de l'Ordre des médecins et de son code de déontologie"**
 - Mme Muriel Gerkens à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'Ordre des médecins"**
 - Mme Muriel Gerkens à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'Ordre des médecins"**
 - Mme Caroline Cassart-Mailleux à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la réforme de l'Ordre des médecins"**
 - Mme Maya Detiège à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la réforme de l'Ordre des médecins"**
-

André Frédéric (PS): Créé en 1938, l'Ordre des médecins, réglementé par l'arrêté royal n° 79 du 10 novembre 1967, se compose de dix conseils provinciaux, de conseils d'appel francophone et néerlandophone et d'un conseil national. L'Ordre jouit de la personnalité de droit public. Pour pouvoir pratiquer, tout médecin est tenu de s'inscrire au tableau de l'Ordre de la province où il exerce son activité principale. Alors que le conseil national établit les règles déontologiques de la profession, les conseils provinciaux veillent au respect de ce code de déontologie.

L'Ordre prépare une réforme en vue d'une plus grande transparence et d'un renforcement de la sécurité juridique, le texte de l'arrêté étant considéré comme désuet. Par ailleurs, diverses critiques ont été émises à propos du fonctionnement de l'Ordre lui-même, notamment son manque de transparence.

L'Ordre devrait proposer une réforme de son code de déontologie. Quand cette proposition devrait-elle voir le jour? Quels moyens sont-ils envisagés pour améliorer la transparence et les droits des patients?

Une réforme de l'arrêté royal est-elle à l'ordre du jour? Des contacts ont-ils déjà été pris avec l'Ordre?

Estimez-vous nécessaire la création d'instances déontologiques pour les autres professions de santé (kinésithérapeutes, infirmières ou dentistes)?

Maya Detiège (sp.a): La réforme de l'Ordre des médecins, une organisation dépassée dont les membres sont à la fois juge et partie, figure à l'ordre du jour depuis longtemps déjà. La ministre attend apparemment une proposition de l'Ordre lui-même. Cela ne me paraît pas judicieux. Je lui demande dès lors de présenter un projet novateur au Parlement.

Quels seront les points forts de la réforme prévue? Quelles garanties seront inscrites dans le projet en matière de transparence, d'indépendance et d'objectivité, de communication et de service aux patients?

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Vous avez dit attendre une proposition du Conseil de l'Ordre des médecins. Un délai a-t-il été fixé? Que leur a-t-on demandé?

Avec ma collègue Mme Dedry, nous avons redéposé une proposition adoptée au Sénat il y a plusieurs années (voir doc. Chambre des représentants 54/634). Il est temps de modifier les exigences de fonctionnement et de transparence de l'Ordre.

Maggie De Block, ministre : L'Ordre des médecins ne m'ayant pas encore fait parvenir de proposition, je ne peux vous fournir de commentaires. Le projet de loi Santé que prépare ma cellule stratégique apporte déjà quelques modifications à l'arrêté royal 79.

Ma cellule stratégique examinera et préparera, en concertation avec l'Ordre, des adaptations plus poussées de cet arrêté royal, visant la transparence de la procédure disciplinaire et de la jurisprudence disciplinaire ainsi que le renforcement de la position du plaignant (le patient).

Une réforme de la loi sur les professions de la santé est également en chantier et a pour ambition de renforcer la cohérence entre les conditions d'exercice de ces professions et leur déontologie. Outre la réforme, il importe d'évoluer vers une harmonisation de la déontologie et du droit disciplinaire des différentes professions de la santé.

Il ne m'appartient pas d'imposer un projet de loi à l'Ordre des médecins qui examine actuellement la question. J'ai fait part à l'Ordre de ma vision et j'attends à présent ses propositions. Celles-ci devront ensuite trouver un écho auprès d'une majorité parlementaire.

Lors de la réforme des Ordres des médecins et des pharmaciens, nous examinerons la création d'un Conseil de Déontologie pour les autres professions de santé. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de ce dossier.

La réforme des Ordres et la révision de l'arrêté n° 78 sont complémentaires mais distinctes et seront menées selon des timings indépendants.

André Frédéric (PS): Nous attendons toujours des propositions de l'Ordre.

Le projet de loi retardant l'âge de la retraite n'est pas encore voté. Je ressens un immobilisme délibéré, même si votre cellule stratégique travaille sur l'arrêté pour rendre les décisions disciplinaires de l'Ordre plus transparentes et donner une place aux patients. Donnons-nous les moyens d'avancer pour éviter l'enlisement.

Maya Detiège (sp.a): Comment un organe obsolète, qui est à la fois juge et partie, pourrait-il se moderniser lui-même? Telle est ma crainte. J'espère qu'il pourra être remplacé par une organisation moderne et transparente.

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Il est logique de demander à la profession d'apporter des éléments, mais cela fait des années qu'on lui demande ses propositions! Des textes ont été adoptés et des avis et commentaires du conseil de l'Ordre ont été exprimés en 2009: on considère que l'Ordre ne doit pas s'occuper du droit des patients ni de la qualité des soins, mais que l'honneur et la dignité de la profession sont les seuls vrais objets de cet organe.

Si l'on parle de respect de droits et de règles, le politique a son mot à dire! Il serait normal qu'un délai soit donné au conseil de l'Ordre des médecins pour qu'il communique ses propositions. J'espère, Madame la Ministre, que vous forcerez la manœuvre en vue de moderniser ces instances.

Maggie De Block, ministre : J'attends leurs propositions. Je n'ai pas à dicter son agenda au président de l'Ordre des médecins, M. Dejemeppe. Le ministre de la Justice ne dit pas non plus aux magistrats qu'il faut faire des réformes avant telle date sous menace de les imposer lui-même!

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Lors de la réforme de la Justice, les ministres de la Justice ont dit aux magistrats et aux représentants des Ordres qu'il fallait leurs avis et suggestions pour une date déterminée. Cela s'est fait dans d'autres secteurs. Osez! Nous vous soutiendrons dans cette démarche.